



RAPPEL RÉSEAU D'ACTION SOCIOPOLITIQUE

La FAE organise le 23 janvier 2019 un Réseau d'action sociopolitique élargi aux membres des syndicats affiliés, qui traitera des grands enjeux de l'école-entreprise et de la gestion axée sur les résultats. Les personnes qui veulent s'inscrire doivent le faire **avant 16 h le vendredi 7 décembre**, en utilisant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance. L'Alliance communiquera avec les personnes qui auront été sélectionnées selon les critères établis.

MISE EN GARDE

Vous avez toutes et tous reçu un feuillet pour avoir accès à la consultation en ligne. Chacun de ces feuillets contient un **mot de passe (code d'accès) différent**! Si ce code a été utilisé pour remplir le sondage, il n'est plus valide. Il ne sert donc à rien de donner son feuillet à un autre prof. Si vous avez perdu votre code d'accès, veuillez écrire à l'adresse info@alliancedesprofs.qc.ca pour en avoir un nouveau. **Il est important de donner votre avis!**



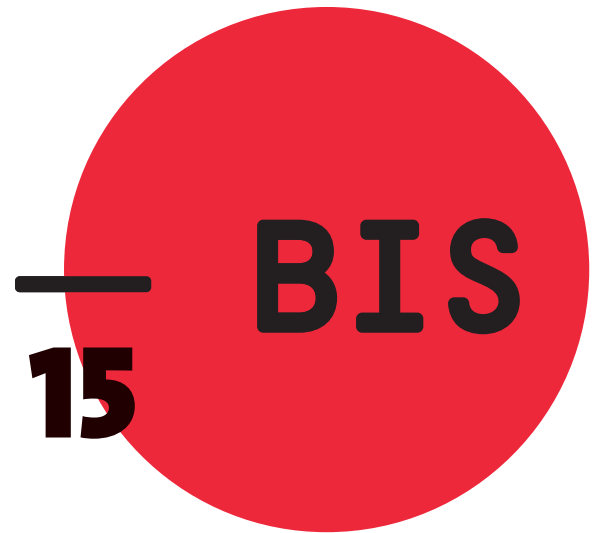
SOLIDAIRES EN FRANÇAIS!

L'actualité déborde de nouvelles liées au monde de l'éducation, qui ont souvent en trame de fond les conditions pitoyables dans lesquelles travaillent les enseignantes et enseignants ainsi que les autres personnels de l'éducation. Rappelons qu'un sondage BIP-Alliance a révélé qu'un prof sur deux songe à quitter la CSDM d'ici 5 ans : plusieurs partiront prématurément à la retraite, d'autres changeront de profession ou de commission scolaire. Et voilà qu'on apprend que de plus en plus de profs désertent pour pratiquer dans une autre province. Connaissant les difficiles conditions d'exercice dans les écoles publiques du Québec, nous ne sommes certainement pas étonnés que l'Ontario puisse séduire!

RÉTENTION ET VALORISATION DE LA PROFESSION

Oui, la valorisation de la profession peut passer par une amélioration du salaire. Gagner 100 000 \$ en fin de carrière, c'est alléchant. Mais à 26 ans, si tu es déjà épuisé parce que tu es toujours confronté à des obstacles majeurs comme l'intégration d'élèves HDAA à la va-comme-je-te-pousse et le manque criant de ressources, même une hausse de la rémunération ne compense pas tout. Pour conserver son personnel enseignant, le nouveau gouvernement caquiste devra aussi s'attaquer à nos conditions d'enseignement. Et il faudra le faire le plus rapidement possible, afin de ne pas aggraver la pénurie du personnel, qui a de nombreuses conséquences sur les profs et sur les élèves. La pénurie qui sévit actuellement entraîne effectivement le « magasinage » d'écoles, de commissions scolaires, de provinces où exercer sa profession... Comme le mentionne ma collègue Suzanne Tremblay, présidente du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, ces profs peuvent se permettre de démissionner de leur commission scolaire pour aller dans une autre, d'autant plus que les frontières de l'Ontario se trouvent à quelques kilomètres de distance.

L'heure est grave! À la CSDM, nous avons appris la semaine dernière que des établissements, n'ayant plus le statut d'école défavorisée, perdront un financement important, déjà insuffisant pour assurer les services nécessaires. Faut-il rappeler que l'an dernier, à la suite de la collecte de besoins, il manquait l'équivalent de 300 postes à temps complet uniquement en services directs aux EHDAA? Et que dire des besoins non comblés des autres élèves et de la tâche incommensurable des profs? Au-delà des chiffres, ce sont des drames humains qui nous attendent si le gouvernement ne tient pas compte de notre réalité montréalaise.



PROTECTION DE LA LANGUE

Revenons en Ontario. Je m'en voudrais ici de ne pas aborder les compressions des services en français effectuées par leur gouvernement. Cette situation est vraiment déplorable et inacceptable! Tout comme la défense de la langue française est un enjeu crucial au Québec, elle l'est aussi en Ontario, où les francophones sont en minorité. La langue française, nous avons peine à la faire respecter. À Montréal particulièrement, nous devons encore nous battre pour obtenir les services de francisation, pour les tout-petits dans les classes d'accueil, pour leur accompagnement par la suite et pour que leurs parents puissent aussi apprendre le français, notre langue commune, afin de mieux s'intégrer dans notre société. Imaginez en Ontario ou ailleurs au pays! À l'Alliance, nous avons participé activement à cette lutte. En 1968, l'Alliance a présenté un mémoire à la Commission parlementaire sur le *Bill 85*, premier projet de loi linguistique présenté au Québec. Elle a ensuite notamment pris position lors du dépôt des projets de loi 63, Loi pour promouvoir la langue française au Québec, et de loi 101, d'où notamment la création de la Charte de la langue française. Elle a aussi réclamé une enquête, en 1979, sur les allophones à l'école publique. L'Alliance croit que la maîtrise de la langue française est indispensable et permet à toutes et à tous d'accéder au patrimoine culturel du Québec et, ainsi, d'exercer pleinement leur citoyenneté, comme il est d'ailleurs affirmé dans notre déclaration de principes. En ce sens, nous continuerons de réclamer tous les moyens et le temps nécessaires pour bien enseigner le français à tous nos élèves, qu'ils soient issus du Québec ou immigrants. Le français, c'est notre langue commune, c'est une langue belle, et nous devons continuer à la protéger, aussi bien au Québec, en Ontario que dans toutes les autres provinces.

●
Catherine Renaud, présidente

ÉDUCATION DES ADULTES — SESSION D'HIVER 2019

ASSEMBLÉES DE PLACEMENT

Les postes d'enseignantes et d'enseignants disponibles pour la session d'hiver 2019 seront attribués lors des 3^e et 4^e assemblées de placement, le samedi 8 décembre et le samedi 12 janvier. Ces assemblées se tiendront à la cafétéria de l'école Père-Marquette, sise au 6030, rue Marquette (au coin de la rue de Bellechasse).

L'assemblée du samedi 8 décembre visera à pourvoir les postes débutant le 7 janvier. Les enseignants des listes de priorité d'emploi et de rappel sont convoqués pour 9 h.

L'assemblée du samedi 12 janvier visera à pourvoir les postes débutant le 14 janvier. Les enseignants des listes de priorité d'emploi et de rappel sont convoqués pour 9 h.

Les enseignants des listes locale et d'étudiants sont convoqués à 9 h 30, pour l'assemblée de décembre, et à 9 h pour celle de janvier.

Nous vous suggérons de vous présenter une heure à l'avance pour prendre connaissance des postes affichés et prévoir vos choix.

Veillez prendre note qu'aucun retard ne sera toléré. Les profs retardataires sont généralement déclarés absents, mais exceptionnellement, étant donné que les personnes des listes locale et d'étudiants sont aussi convoquées, les retardataires des listes de priorité d'emploi et de rappel pourront, à la toute fin de l'assemblée, se choisir un poste avant que ne débute l'assemblée pour les listes locale et d'étudiants. Vous pouvez remettre une procuration à une personne de votre choix pour agir en votre nom. **Veillez noter que les représentants de l'Alliance n'acceptent pas de jouer ce rôle.** Apportez la liste de priorité d'emploi ou de rappel et votre ou vos contrats d'engagement de l'année 2018-2019, le cas échéant.

Comme mentionné dans la convocation disponible sur SAI sous l'onglet *Convocation*, vous pourrez consulter la liste des postes dans le site Internet de SAI, à compter de 18 h le vendredi 7 décembre pour l'assemblée de décembre, et à compter de 18 h le vendredi 11 janvier pour celle de janvier. Cette liste n'est

cependant pas définitive : vous devrez vérifier, dès votre arrivée à l'assemblée, s'il y a des ajouts, des modifications ou des postes annulés. Vous pouvez consulter en ligne le Guide intitulé *Assemblées de placement à l'EDA*, dans la section *INFORMATION — PUBLICATIONS — FICHES SYNDICALES* du site de l'Alliance. Vous y trouverez toutes les informations concernant le déroulement d'une assemblée de placement.

NOTE : Il n'y aura pas de postes réguliers affichés lors des assemblées de placement du 8 décembre 2018 et du 12 janvier 2019.

RAPPELS

1. Les postes réguliers laissés vacants au 30 juin de l'année précédente sont affichés à la première assemblée de placement de l'année (assemblée du mois d'août).
2. Après l'assemblée d'août, les postes réguliers laissés vacants sont affichés sur SAI (Séances d'affectations par Internet).

●
Chantal Forcier, conseillère

DIRECTIVE GÉNÉRALE DE PRODUCTION SYSTÉMATIQUE DE CERTIFICAT MÉDICAL

Il est fréquent que les directions avisent les enseignantes et enseignants, **avant la tenue d'une journée pédagogique institutionnelle**, que les absences devront être justifiées par un certificat médical. Or, une décision arbitrale en faveur de l'Alliance a été rendue en avril 2017 par l'arbitre Côté sur cette question. Dans cette décision, l'arbitre confirme qu'une telle directive n'est pas conforme aux règles relatives à la gestion des absences et constitue de ce fait un abus de droit. Certes, la CSDM peut demander en tout temps un certificat médical, selon la clause 5-10.34 de l'*Entente nationale*, mais elle **doit analyser la situation au cas par cas** afin de déterminer s'il s'agit d'une absence équivoque. Ce n'est **qu'après** avoir analysé les circonstances de chacun des dossiers d'absence que la CSDM sera légitimée à demander la production d'un certificat médical pour justifier une absence qu'elle considère comme douteuse. **La production d'un certificat médical ne peut être exigée à l'avance, de façon systématique et généralisée.**

●
Chantal Forcier, conseillère

NOUVELLE PERSONNE-RESSOURCE



© Yves Parenteau

Depuis mardi dernier, Sébastien Bergeron, délégué de l'école Joseph-François-Perrault, est entré en fonction à titre de personne-ressource au Conseil d'administration. Son mandat se poursuivra jusqu'à la fin du Congrès de la FAE, soit le 28 juin 2019.

Sébastien est enseignant en adaptation scolaire et en dénombrement flottant. À la CSDM depuis une décennie, il milite au sein de l'Alliance depuis 5 ans. Il a notamment été

membre du comité EHDAA-CSDM, dans la délégation de l'Alliance au conseil fédératif, participé aux deux derniers camps de formation syndicale de la FAE et au dernier Congrès extraordinaire de la FAE. Il travaillera notamment dans les dossiers de l'inclusion (EHDAA et accueil), des budgets ministériels, d'intégration et d'animation syndicale. Il apportera également son soutien pour les formations sur les Conseils d'établissements. La liste des écoles où il assumera la responsabilité de l'animation syndicale sera diffusée prochainement.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de l'Alliance!

●
Catherine Renaud, présidente

COMITÉ-ÉCOLE POUR LES EREHDA COLLECTE DE BESOINS

Un des principaux mandats du Comité-école pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CEEREHDA) est de faire des recommandations à la direction de l'établissement sur tout aspect de l'organisation des services au niveau de l'école, notamment, sur les besoins de services pour ces élèves [Entente nationale, 8-9.05 D)].

Pour ce faire, le comité doit procéder comme chaque année à la collecte des besoins. L'Alliance met à votre disposition, dans le site Web, des outils permettant de vous faciliter la tâche. Dans le dossier *EHDAA* du menu *INFORMATION*, vous trouverez les documents *Portrait de ma classe* pour le primaire et pour le secondaire ainsi que des grilles de compilation.

Vous y trouverez également le formulaire de collecte des besoins que le comité-école devra remplir et transmettre à la commission scolaire à la fin janvier. Conservez-le pour archivage et transmettez-le-nous à l'adresse chantal.boulanger@allianceprof.qc.ca.

IL FAUT COMMENCER DÈS MAINTENANT !

Il est important de prévoir du temps pour que les enseignants complètent les portraits de classe. **Rappelons-nous qu'il s'agit d'obtenir le portrait exact des besoins de nos élèves, peu importe les services offerts ou non à l'école.** Au comité paritaire EHDAA, auquel siègent représentants des profs et représentants de la partie patronale, nous devons connaître précisément le nombre de postes manquants pour offrir les services dont les élèves HDAA ont besoin. Les membres du comité-école devront ensuite compiler les résultats et préparer des recommandations à soumettre en Assemblée syndicale des enseignantes et enseignants. C'est après ces étapes seulement que les représentants du comité-école pourront détenir un mandat clair quant aux ressources nécessaires à recommander à la direction afin de répondre à l'ensemble des besoins des élèves pour l'année 2018-2019. Rappelons-nous que l'an passé il manquait environ 300 postes à temps plein (profs-orthopédagogues, techniciens en éducation spécialisée, psychoéducateurs, psychologues, préposés, etc.) pour répondre aux besoins des élèves HDAA à la CSDM. Vous comprendrez l'importance de l'exercice !

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez également demander à la direction de déposer le portrait-école du nombre d'élèves identifiés comme étant à risque ou HDAA et ceux qui ont un plan d'intervention (PI), ainsi que la liste des services déjà offerts dans l'école en termes de jours par semaine. Toutes ces informations, avec les portraits de classe, vous seront utiles pour formuler des recommandations à la direction.

●
Frédérique Lecourt, secrétaire-trésorière
Roberto D'Amico, conseiller

DES FORMATIONS EN SOIRÉE ASSORTIES D'UN MONTANT FORFAITAIRE DE 112 \$: UNE FAUSSE SOLUTION !

La CSDM connaît une pénurie d'enseignantes et d'enseignants sans précédent qui a des répercussions importantes sur nos conditions de travail, y compris sur l'offre de perfectionnement. Depuis deux ans, la CSDM arrive difficilement à offrir des formations qui respectent le temps de travail des enseignants. L'an dernier, au total 138 formations ont été annulées des mois de janvier à avril. Celles-ci ont touché particulièrement les enseignantes et les enseignants du préscolaire et du primaire. Pour y remédier, elle propose des formations en soirée, c'est-à-dire une prolongation de notre journée de travail, assorties d'un maigre montant forfaitaire de 112 \$! Des peanuts !

À court terme, la pénurie à la CSDM ne risque pas de se résorber, c'est pourquoi nous devons nous en tenir aux 32 heures pour lesquelles nous sommes rémunérés afin d'éviter que le dépassement de notre semaine de travail devienne la norme aux yeux de l'employeur.

Nous connaissons mieux que quiconque notre réalité quotidienne : de plus en plus d'élèves HDAA et immigrants intégrés sans les ressources suffisantes, un manque d'espace, des classes qui débordent, sans compter les contenus qui ne cessent de s'ajouter aux programmes déjà bien chargés ! Bref, toujours en faire plus avec moins.

En marche vers la négociation nationale de 2020 et avec un nouveau gouvernement qui, dans son plan de valorisation de la profession enseignante, mise sur la formation continue, ne laissons pas croire qu'elle peut se réaliser au rabais, malgré l'importance que nous accordons au perfectionnement dans notre développement professionnel.

Pour choisir des formations selon nos besoins, et ce, en toute autonomie professionnelle, qu'elle soit individuelle ou collective, l'employeur doit assurer des conditions qui respectent le contrat de travail. Cela ne doit pas se faire au détriment de notre vie familiale, personnelle ou encore de notre santé.

Assez c'est assez, il faut savoir dire non !

●
Nathalie Tremblay, vice-présidente

COLLOQUE L'ALLIANCE

18 et 19 février 2019.

Inscrivez ces dates à votre agenda !

La distribution de la documentation se fera d'ici quelques semaines.





Consultation en ligne



DU 5 NOVEMBRE AU
9 DÉCEMBRE 2018

À VOUS la parole

Enseignantes et enseignants : en participant à la consultation, vous contribuerez à l'élaboration du cahier de demandes syndicales, premier pas d'une longue route vers la signature d'une entente négociée satisfaisante.

Marche à suivre pour participer :

- Ayez en main le carton avec les codes d'accès.
- Rendez-vous au lfafe.qc.ca/consultation-nego



40 minutes

*Merci de votre
participation!*



Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie
8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

100 ans
1919-2019

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —

